

Macron va-t-il laisser la Koweitienne qui appelle à mettre les juifs dans les fours réintégrer Sciences-po ?

écrit par Maxime | 18 février 2019



« Sciences po » a généralement mauvaise presse dans les colonnes de *Résistance républicaine* :

<http://resistancerepublicaine.com/tag/sciences-po/>

On doit néanmoins reconnaître l'attitude remarquable de la direction de l'école parisienne dans le dossier Amira Jumaa.

On ne peut s'empêcher néanmoins de penser que tout cela devait arriver un jour où l'autre. On ne croit pas savoir que Sciences po combat le mondialisme, la relativisation de la différence des civilisations. Et lorsque le choc culturel se produit, ça fait mal.

C'était en 2015.

<https://etudiant.lefigaro.fr/les-news/actu/detail/article/etat-s-unis-une-stagiaire-de-l-ambassade-de-france-renvoyee-pour->

Oui mais là, trop dur pour elle. Car à supposer qu'elle soit entrée dans l'école « presse-ti-gieuse » de son propre mérite en bûchant comme une folle, retenir son antijuifisme était une épreuve plus difficile que toutes celles du concours d'entrée à Sciences po. Le clavier a fini par en dégouliner...

Bref, Amira, exclue définitivement par Sciences po.

Hélas, cette décision est retoquée par la cour administrative d'appel de Paris le 29 janvier dernier.

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichJuriAdmin.do?oldAction=rechJuriAdmin&idTexte=CETATEXT000038077110&fastReqId=39337080&fastPos=1>

Si une pétition circulait pour excuser l'ancienne élève, quoiqu'elle envisage clairement des thèses néonazies (envoyer les juifs dans des fours), mêlées de référence à l'islam, religion de son pays, le Koweït, évoqué dans le texte de son message (on ne voit pas ce qu'il viendrait y faire autrement), qu'elle traite les juifs de « rebut » et de « rats », heureusement il restait dans cette institution quelques personnes assez capables de s'indigner du retour de l'intéressée dans l'établissement.

Pas assez, cependant, pour la cour de Paris !

Celle-ci considère que la direction de Sciences po n'établissait pas ne pas être en mesure de maintenir l'ordre en cas de retour de l'intéressée dans l'établissement :

« En en se bornant à faire état, en appel comme en première instance, de l'opposition manifestée par certains étudiants et enseignants à la reprise de sa scolarité par MmeB..., sous la forme de messages sur les réseaux sociaux, de messages électroniques adressés à la direction de l'établissement et de résolutions des conseils de l'établissement, et en mettant en avant le nombre important de ses étudiants, répartis sur plusieurs sites dispersés géographiquement, l'IEP de Paris

n'établit pas qu'il n'ait pas disposé des moyens de maintenir l'ordre dans l'établissement. Dans ces conditions, ainsi que l'a jugé le Conseil d'Etat par sa décision n° 275512 du 26 octobre 2005, les risques de désordre invoqués n'étaient pas de nature à eux seuls à justifier la mesure d'interdiction d'accès aux locaux prononcée à l'égard de MmeB. »...

C'est qu'Amira Jumaa était encore admise à séjour en France.

Dingue !

Pourtant, de deux choses l'une.

Soit cette « zélite » islamisée était binationale, et alors, il incombait à nos gouvernants – Hollande et Macron – de constater la perte de sa nationalité.

Voici le mode d'emploi présenté par votre serviteur :

<http://resistancerepublicaine.com/2017/10/04/le-code-civil-permet-la-perte-de-nationalite-du-depute-obono-et-de-tous-les-francais-traitres-a-la-patrie/>

Soit elle disposait d'un seul titre de séjour, et dans ce cas, le danger pour l'ordre public révélé par ce message haineux devait permettre de rapporter l'autorisation de l'intéressée de séjourner en France en rendant caduque cette autorisation.

On aimerait donc savoir si cette personne qui se dit koweitienne a encore le droit de séjourner en France et sur quel fondement, puisque sa réintégration à l'école est désormais envisagée.

Si cette personne vit en France actuellement, de quoi vit-elle ? Reçoit-elle de l'argent public, une bourse de son pays ? Est-elle entretenue par sa famille, en France ou au Koweït ? Est-elle employée par une institution ? Liée ou non au Koweït ?

Macron envisage-t-il d'employer tous les moyens de droit pour

**l'expulser du territoire et la priver de scolarité à Sciences
po ?**